



Déclaration liminaire

Plan Santé Travail

réunion conclusive du 14 mars 2022

Madame la Ministre,
Madame la Député,
Mesdames,
Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui à cette réunion « conclusive » ayant pour objet le Plan Santé Travail dans la Fonction Publique.

Suite à la présentation du rapport Lecocq, Verdier Coton, l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont travaillé depuis 2019 afin de répondre par ce PST aux enjeux de santé et de prévention des millions d'agents de la FP.

Lors des différentes crises tant économiques (2008), que sanitaires, les gouvernements, successifs, les élu-es ont réaffirmé le besoin d'une Fonction Publique présente sur le territoire. Cependant nous ne pouvons que constater, les politiques mises en place depuis des décennies vont à l'encontre d'une implantation au plus près de la population, et les restructurations successives, fermeture de lits, de services, manque de moyens humains et matériels, transformation des missions et pilotage par l'évaluation... dégradent les conditions de travail des agents et de ce fait impactent fortement leur santé, physique, mentale et sociale. Nous le savons tous et toutes, le bien-être au travail est la pierre angulaire de la santé au travail et de la prévention médicale mais également le meilleur critère pour un service public de haut niveau pour la population. Nous en sommes loin !

Les Organisations Syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires sont fortement déçues du résultat final. D'un accord cadre, le PST est devenu une simple concertation, qui est loin d'être «imposable» aux employeurs publics.

Certaines recommandations du rapport Lecocq qui auraient pu inciter davantage les employeurs à respecter ne serait-ce que la réglementation. Pour exemple, le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels est loin d'être présent et d'être réévalué chaque année dans de nombreuses administrations, collectivités ou établissements.

Comment peut-on faire une prévention primaire la plus cohérente, la plus efficace si aucun inventaire des risques n'est réalisé ? Quelle peut être la portée d'un plan de prévention s'il ne repose pas sur un état des lieux réel des risques professionnels des agents ?

Aucun moyen n'est dédié à la mise en œuvre de ce plan.

Certaines orientations et mesures et certains rappels inclus dans ce plan sont nécessaires et peuvent faire accord. Le renforcement du rôle de la FS4 est un élément très important. Mais il s'agit surtout d'une succession de guides, kits et au mieux formations pour un certain nombre d'agents.

En effet des agents travaillant mieux au service de la population permettraient d'économiser tant sur le volet économique que social. Des agents se sentant bien dans leur travail et fiers de le faire sont des agents moins absents, ayant des relations apaisées avec le public bref des agents ayant toutes les conditions pour effectuer un travail de qualité. Par ce plan, aucun bilan n'a été tiré de la crise sanitaire que nous continuons de traverser, tout est resté à l'état de discours !

Pourtant, les différentes organisations syndicales signataires de cette déclaration commune vous ont transmis moult propositions comme rendre coercitives certaines parties du plan santé-travail afin de faire simplement respecter les textes. Rien de tel qu'une administration et des employeurs exemplaires pour motiver les agents.

Nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas eu d'accord cadre, mais comment aurions-nous pu nous y engager dans le contexte que tous•tes les agent•es connaissent : suppression des CHSCT et difficultés prévisibles dans l'installation des formations spécialisées sensées s'y substituer, recul de la représentation des personnels, politique publiques qui maltraite les agents autant par le manque de moyens que par le contenu des réformes qui font perdre le sens de l'activité et par les principes de management qui y sont associés.

Nos organisations qui se sont engagées dans la concertation que vous avez menée souhaitent que l'on n'en reste pas à ce plan qui est censé guider l'action publique jusqu'en 2025. Si ce qui est inscrit dans ce plan doit bien être mis en œuvre, il n'est pas possible d'accepter une politique fondée sur les réformes et restructurations imposées aux personnels, les suppressions d'emplois, le développement de l'emploi contractuel précaire

et la smicardisation d'un nombre toujours plus grand d'agents publics. Un nouveau cycle doit nous permettre d'aboutir à des mesures fortes et réglementaire pour que la question de la santé au travail soit réellement traitée dans la Fonction publique, à tous les niveaux.

Votre présence aujourd'hui, Mme la Ministre est étonnante tant vous n'avez mis aucun moyen pour avoir un 1^{er} plan santé travail ambitieux pour la Fonction Publique. Nous, les organisations syndicales signataires de cette déclaration ne pouvons cautionner cette opération qui ressemble fortement à une opération de communication sur un plan santé travail dénué de toute ambition. A quelques jours des élections présidentielles, nous ne cautionnerons pas cette poudre aux yeux alors que le mal est profond depuis des années.